

# Rapport annuel sur les obligations vertes 2019

Rapport combiné pour les deux  
émissions d'obligations vertes

- Titres de créance subordonnés de 500 millions sgd à 3,0 % échéant le 21 novembre 2029
- Titres de créance subordonnés de 600 millions \$ ca à 3,317 % échéant le 9 mai 2028

# À propos des finances durables à Manuvie

Manuvie investit ses fonds généraux notamment dans des actifs de longue durée à faible émission de carbone qui soutiennent la transition vers une économie plus sobre en carbone. Par exemple, Manuvie détient plus de 14 milliards de dollars canadiens, soit 3,7 % du portefeuille total de fonds généraux, dans des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique; 25,7 millions de pieds carrés; soit plus de 70 % de son portefeuille immobilier de 14,3 milliards de dollars, sont certifiés conformes aux Normes de durabilité des immeubles; et gère la totalité de son portefeuille de terrains forestiers de 3,4 milliards de dollars conformément aux normes de durabilité établies par des tiers<sup>1</sup>. Ces actifs à long terme font partie intégrante du modèle d'affaires de Manuvie, car ils cadrent bien sur le plan économique avec nos obligations à long terme en matière d'assurance.

En 2017, Manuvie est devenue la première société d'assurance vie émettrice d'une obligation verte au monde<sup>2</sup>. Ce titre de créance ordinaire, dont le produit est affecté aux actifs à faible émission, cadre avec nos activités de placement et de financement. Le Cadre de référence applicable aux obligations vertes<sup>3</sup> de Manuvie est administré par les dirigeants de Manuvie siégeant au conseil chargé des obligations vertes et est conforme aux meilleures pratiques mondiales – les Principes applicables aux obligations vertes de l'International Capital Market Association, comme l'a confirmé l'opinion d'une deuxième partie<sup>4</sup>. **À la suite de la deuxième émission en 2018, la valeur totale de nos obligations vertes à ce jour représente plus de 1 milliard de dollars, avec un avantage environnemental estimatif annuel de 150 311 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone évitées.**

Obligations vertes	Type d'émission	Répartition des produits	Avantage environnemental estimatif annuel
1 <sup>re</sup> émission d'obligations vertes le 21 novembre 2017	Titres de créance subordonnés de 500 millions SGD à 3,0 % de Société Financière Manuvie échéant le 21 novembre 2029	Projets d'énergie éolienne et d'énergie solaire au Canada et aux États-Unis	53 741 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone évitées par année ou 108 tonnes par tranche de 1 million SGD affectés
2 <sup>e</sup> émission d'obligations vertes le 9 mai 2018	Titres de créance subordonnés de 600 millions \$ CA à 3,317 % de Société Financière Manuvie échéant le 9 mai 2028	Projets d'énergie éolienne et d'énergie solaire au Canada, aux États-Unis et en Uruguay, efficacité énergétique des édifices gouvernementaux et gestion forestière durable	96 570 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone évitées par année ou 162 tonnes par tranche de 1 million \$ CA affectés

La stratégie en matière de développement durable à Manuvie est mise en œuvre par le Conseil de direction sur le développement durable et supervisé par le Comité de gouvernance et des candidatures du conseil d'administration. Manuvie est également membre d'un réseau mondial de collaboration qui favorise l'intégration du développement durable à la prise de décisions financières :

- L'Association pour la comptabilité durable est un réseau de leadership des chefs des finances qui encourage le passage à des modèles d'affaires résilients et à une économie durable. En 2017, notre chef des finances est devenu le président fondateur de la Section canadienne du projet ACD.
- L'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement est un partenariat conclu entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le secteur financier mondial, qui vise à promouvoir le financement de projets durables. Manuvie est signataire depuis 2005.
- Les Principes de l'Équateur représentent une série de lignes directrices facultatives qui visent à aider les institutions financières à définir et à gérer les risques environnementaux et sociaux liés au financement de projets. Manuvie s'est engagée à respecter les principes en 2005.

Pour en savoir plus sur le rendement de Manuvie en matière de développement durable, veuillez consulter notre rapport annuel sur le développement durable.

<sup>1</sup> Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire, pour l'année se terminant le 31 décembre 2019.

<sup>2</sup> L'obligation verte de Manuvie est un instrument à revenu fixe dont le montant correspond au produit net devant servir à financer ou à refinancer des actifs admissibles nouveaux ou existants conformément au Cadre de référence applicable aux obligations vertes de Manuvie qui encourage l'utilisation des produits de l'émission dans des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, des forêts gérées de manière durable et d'autres investissements permettant d'améliorer les écosystèmes.

<sup>3</sup> Le Cadre de référence applicable aux obligations vertes de Manuvie respecte les Principes applicables aux obligations vertes de 2017 de l'International Capital Market Association et encourage l'utilisation des produits de l'émission dans des énergies renouvelables, des bâtiments verts, des forêts gérées de manière durable, l'efficacité énergétique, des transports écologiques, la gestion durable de l'eau et la prévention et le contrôle de la pollution : [https://www.manulife.com/content/dam/corporate/global/fr/documents/pas/MFC\\_GBF\\_2017\\_FR.pdf](https://www.manulife.com/content/dam/corporate/global/fr/documents/pas/MFC_GBF_2017_FR.pdf)

# À propos du présent rapport

Conformément à notre Cadre de référence applicable aux obligations vertes, nous nous sommes engagés à publier un rapport annuel sur l'utilisation des produits. Le présent rapport fait suite à nos trois rapports antérieurs publiés en novembre 2018 et 2019, et en mai 2019 et disponibles sur la page Web des [relations avec les investisseurs](#) de Manuvie. Le présent rapport combine les deux rapports annuels sur les émissions et continue de présenter des paramètres pertinents par émission, y compris la répartition des produits, les indicateurs de rendement environnemental et des exemples de projets. Sustainalytics – un fournisseur de recherches environnementales, sociales et de gouvernance aux investisseurs institutionnels qui a émis l'opinion d'une deuxième partie sur le cadre, a examiné ce rapport et a confirmé son harmonisation avec le cadre de référence<sup>4</sup>.

## Méthodologie

Notre rapport respecte les Principes applicables aux obligations vertes de 2018 de l'International Capital Market Association<sup>5</sup>. La sélection des mesures d'impacts environnementaux a été effectuée en fonction du Harmonized Framework for Impact Reporting<sup>6</sup> (cadre harmonisé pour la présentation des impacts environnementaux) publié par un consortium de banques mondiales de développement. Ce cadre définit les pratiques du marché en matière de déclaration des obligations vertes, y compris les paramètres liés à la production annuelle d'énergie, les économies annuelles d'énergie et les émissions de dioxyde de carbone réduites ou évitées pour les projets d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique. De plus, en nous fondant sur notre analyse documentaire et notre expérience sectorielle, y compris les nouveaux critères forestiers de Climate Bonds, nous avons également choisi de présenter des mesures pour les projets forestiers gérés de manière durable, comme le pourcentage de la superficie assujéti au système de certification forestière et les émissions de dioxyde de carbone évitées.

En règle générale, nous utilisons les émissions estimatives de dioxyde de carbone évitées des auteurs des projets, lorsqu'elles sont disponibles. En l'absence de ces données, nous les estimons à l'aide de la méthodologie décrite ci-après. Pour le présent rapport, les mesures environnementales concernant les projets d'efficacité énergétique étaient disponibles auprès de Hannon Armstrong, l'auteur des projets. Les émissions évitées dans le secteur forestier ont été estimées par Hancock Natural Resource Group, notre filiale active en propriété exclusive.

**Énergie renouvelable :** Les émissions évitées sont estimées en multipliant la production annuelle d'énergie renouvelable (en mégawattheures) par les facteurs d'émission de dioxyde de carbone (tonnes par mégawattheure). Les facteurs d'émission reflètent les émissions provenant de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles qui sont remplacées par des technologies éoliennes ou solaires dans les ressources énergétiques locales du pays. Nous avons utilisé les facteurs d'émission pour le Canada et les États-Unis de l'outil élaboré par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)<sup>7</sup>. Nous nous sommes fiés à Ressources naturelles Canada<sup>8</sup>, l'agence du gouvernement du Canada pour les ressources énergétiques canadiennes, et à l'Energy Information Administration<sup>9</sup> des États-Unis pour les ressources énergétiques américaines. L'ensemble de données de l'IRENA est fondé sur les évaluations du cycle de vie effectuées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, documentées dans le Rapport spécial sur les sources d'énergie renouvelables et l'atténuation du changement climatique.

Notre estimation des émissions évitées donne une indication générale des émissions évitées. Nous nous attendons à ce que cette estimation évolue au fil du temps, à mesure que des informations plus fiables sur la consommation d'électricité des pays et les options de remplacement des technologies deviendront disponibles.

<sup>4</sup> L'opinion d'une deuxième partie sur le cadre et l'examen annuel du présent rapport sur les obligations vertes (la procédure d'assurance limitée) sont disponibles sur la page Web des relations avec les investisseurs de Manuvie, à l'adresse <http://www.manuvie.com/investor-relations>. Cet examen confirme que a) les actifs sont conformes aux critères d'utilisation des produits décrits dans le cadre et b) Manuvie a fait état d'au moins un indicateur de rendement clé pour chaque critère d'utilisation des produits énoncé dans le cadre.

<sup>5</sup> Principes applicables aux obligations vertes, juin 2018 <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>

<sup>6</sup> Banque mondiale, Harmonized Framework for Impact Reporting, 2015 <https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/f932dc004ad996538a1fea4fb4720a61/Updated+logo+FINALPROPOSALIRH+CLEAN.pdf?MOD=AJPERES>

<sup>7</sup> Agence internationale pour les énergies renouvelables, calculateur des émissions évitées, 2014 <http://www.irena.org/climatechange/Avoided-Emissions-Calculator>

<sup>8</sup> Ressources naturelles Canada, 2016 <https://www.nrcan.gc.ca/energy/electricity-infrastructure/about-electricity/7359#generation>

<sup>9</sup> Energy Information Administration des États-Unis, 2017 <https://www.eia.gov/tools/faqs/faq.php?id=427&t=3>

**Terrains forestiers gérés de manière durable :** Les variations annuelles de l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) du Hancock Timber Resource Group (HTRG) sont estimées à l'aide d'une méthode normalisée mise au point par des experts en comptabilité du carbone forestier et adaptée aux circonstances propres à chaque emplacement. Les résultats finaux reflètent la variation du carbone stocké dans les « réservoirs » de carbone forestier au cours de l'année, ainsi que les émissions de GES associées à certaines activités forestières. Essentiellement, le profil des émissions nettes de gaz à effet de serre = changement du stock de carbone dans l'inventaire forestier permanent (croissance biogénique) + carbone stocké dans les produits forestiers récoltés – émissions non biologiques.

Le calcul de la variation du carbone stocké correspond à la différence entre le carbone stocké dans la forêt au début et à la fin de chaque année. Les méthodes d'inventaire et d'évaluation standard du secteur forestier sont utilisées pour estimer les volumes « de début » et « de fin » du matériel ligneux. Ces volumes sont ensuite convertis en quantités de carbone stocké. Les équations et les facteurs utilisés proviennent de sources pertinentes (Service des forêts des États-Unis, articles scientifiques évalués par des pairs, entre autres) et sont choisis en fonction des emplacements et des types d'espèces concernés. Outre le carbone des arbres vivants, le carbone stocké dans le bois mort debout, le sous-bois, les débris et/ou les produits du bois récoltés est également pris en compte, selon l'emplacement géographique.

Les émissions quantifiées qui proviennent des activités forestières comprennent le dioxyde de carbone résultant de la combustion de carburant dans les véhicules et l'équipement, ainsi que l'oxyde nitreux découlant de l'épandage d'engrais. Les émissions liées à la combustion de carburant sont estimées au moyen des quantités présumées de carburant consommées à l'acre, d'après les échantillonnages antérieurs des activités de HTRG et les facteurs d'émission normalisés. Les émissions d'oxyde nitreux liées à l'épandage d'engrais sont estimées au moyen des taux d'épandage par acre habituels de HTRG ou des quantités mesurées, si ces données sont disponibles, et des facteurs d'émission publiés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et d'autres sources.

Nous nous attendons à ce que le profil net des émissions de gaz à effet de serre fluctue principalement en raison des activités de gestion forestière en cours, comme la fertilisation, le contrôle des mauvaises herbes et les calendriers de récolte. La variation d'une année à l'autre du profil peut être positive ou négative.

# 1<sup>re</sup> obligation verte : titres de créance subordonnés de 500 millions SGD à 3,0 % échéant le 21 novembre 2029

## Éléments clés

- Utilisation des produits : Énergie renouvelable (éolienne et solaire)
- Géographie : Canada et États-Unis
- Gestion des produits : Tous les produits sont affectés à l'émission; aucun changement n'a été apporté à la répartition depuis l'émission.
- Avantage environnemental estimatif : 53 741 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone évitées ou 108 tonnes de CO<sub>2</sub> par tranche de 1 million SGD

## Utilisation des produits par catégorie en fonction du portefeuille et le rendement environnemental

Catégorie selon les Principes applicables aux obligations vertes	Critères du Cadre de référence applicable aux obligations vertes de Manuvie	Emplacement	Montant des obligations vertes affecté aux projets d'énergies renouvelables (en millions de SGD)	% de la répartition	Part de Manuvie de la production annuelle d'énergie affectée aux obligations vertes (mégawatts) <sup>a</sup>	Part de Manuvie des émissions annuelles estimatives de dioxyde de carbone évitées affectée aux obligations vertes (tonnes) <sup>a,b,c</sup>
Énergie renouvelable : Énergie éolienne	Développement, construction, exploitation, entretien et mise à niveau d'installations et d'équipements d'énergie éolienne	Canada	219	44 %	277 003	38 485
Énergie renouvelable : Énergie solaire	Développement, construction, exploitation, entretien et mise à niveau d'installations et d'équipements d'énergie solaire	Canada et États-Unis	278	56 %	59 272	15 256
<b>Total</b>	<b>108 tonnes de CO<sub>2</sub> par tranche de 1 M SGD affectés</b>		<b>497<sup>d</sup></b>		<b>336 275</b>	<b>53 741</b>

Remarques :



<sup>a</sup> La part de la puissance installée, de la production annuelle d'énergie et des émissions estimatives de dioxyde de carbone évitées de Manuvie est fondée sur la proportion des titres de créance et des placements en actions affectés aux projets par rapport à la valeur totale de l'entreprise au moment de l'investissement. Les données publiées ont été adaptées en fonction de la répartition de 497 millions SGD des produits nets de l'émission des obligations vertes.

<sup>b</sup> Les émissions de dioxyde de carbone évitées ont été estimées sur la base des sources d'énergie des réseaux locaux et des facteurs d'émission du cycle de vie des technologies éolienne et solaire (voir la section Méthodologie).

<sup>c</sup> L'avantage environnemental estimé par Manuvie sous la forme d'émissions de dioxyde de carbone évitées ne constitue pas un transfert à un tiers du droit au crédit de carbone échangeable ou d'une autre déduction pouvant être associé à la totalité ou à une partie des avantages environnementaux.

<sup>d</sup> Le produit net de l'émission des obligations vertes est de 497 millions SGD, soit une émission brute de 500 millions SGD, déduction faite des coûts de transaction de 3 millions SGD.

## Exemples de projets

Projet	Emplacement	Taille
 <b>Rivière-du-Moulins</b>	Province de Québec, Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>• puissance installée totale : 350 mégawatts</li> <li>• devrait alimenter 59 500 foyers</li> <li>• entente de 20 ans avec Hydro-Québec depuis la construction en 2014</li> <li>• plus grande installation d'énergie éolienne au Canada en vertu d'une seule convention d'achat d'électricité</li> </ul>
 <b>Grand Renewable</b>	Comté de Haldimand, province de l'Ontario, Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>• puissance installée totale : 100 mégawatts</li> <li>• ferme de 800 acres comprenant 450 000 panneaux solaires, alimentant 17 000 foyers</li> <li>• contrat de 20 ans conclu avec HydroOne dans le cadre du programme de tarifs de rachat garantis en 2015</li> <li>• l'une des plus importantes centrales solaires au Canada</li> </ul>

# 2<sup>e</sup> obligation verte : titres de créance subordonnés de 600 millions \$ CA à 3,317 % échéant le 9 mai 2028

## Éléments clés

- Utilisation des produits : Énergie renouvelable (éolienne et solaire), efficacité énergétique des bâtiments publics, terrains forestiers gérés de manière durable
- Géographie : Canada, États-Unis, Uruguay
- Gestion des produits : Tous les produits sont affectés à l'émission; aucun changement n'a été apporté à la répartition depuis l'émission.
- Avantage environnemental estimatif : 96 570 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone évitées, ou 162 tonnes de CO<sub>2</sub> par tranche de 1 million \$ CA

## Utilisation des produits par catégorie en fonction du portefeuille et le rendement environnemental

Catégorie selon les Principes applicables aux obligations vertes	Critères du Cadre de référence applicable aux obligations vertes de Manuvie	Emplacement	Pondération des obligations vertes (millions de \$ CA)	% de la répartition	Part de Manuvie de la production annuelle d'énergie, des économies annuelles d'énergie et de la superficie certifiée affectée aux obligations vertes	Part de Manuvie des émissions annuelles estimatives de dioxyde de carbone évitées affectée aux obligations vertes (tonnes) <sup>a,b,c,d,e</sup>
Énergie renouvelable : Énergie éolienne	Développement, construction, exploitation, entretien et mise à niveau d'installations et d'équipements d'énergie éolienne	Uruguay	19,8	3 %	30 867 [production d'énergie en mégawattheures]	926
Énergie renouvelable : Énergie solaire	Développement, construction, exploitation, entretien et mise à niveau d'installations et d'équipements d'énergie solaire	Canada et États-Unis	333,9	56 %	73 405 [production d'énergie en mégawattheures]	19 711
Efficacité énergétique	Développement, construction, acquisition, installation, exploitation, mise à niveau pour réduire la consommation d'énergie et optimiser l'utilisation des ressources	États-Unis	171,6	29 %	32 635 [production d'énergie en mégawattheures]	44 535
Terrains forestiers gérés de manière durable	Achat et exploitation de terrains forestiers certifiés par des tiers crédibles, comme le Forest Stewardship Council (FSC) et le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)	États-Unis	72,6	12 %	28 440 [acres 100 % certifiés PEFC] <sup>f</sup>	31 398
<b>Total</b>	<b>162 tonnes de CO2 par tranche de 1 M\$ CA affectés</b>		<b>597,9<sup>g</sup></b>			<b>96,570</b>

### Remarques :

<sup>a</sup> La part de la production d'énergie réelle, des économies d'énergie, des terrains forestiers gérés de manière durable et des émissions estimatives de dioxyde de carbone évitées de Manuvie est fondée sur la proportion des titres de créance et des placements en actions affectés aux projets par rapport à la valeur totale de l'entreprise au moment du déploiement de capital. Les données publiées ont été adaptées en fonction de la répartition de 597,9 millions CAD des produits nets de l'émission des obligations vertes.

<sup>b</sup> Nous avons estimé les émissions de dioxyde de carbone évitées pour les projets d'énergie renouvelable sur la base des sources d'énergie des réseaux locaux et des facteurs d'émission du cycle de vie des technologies éolienne et solaire (voir la section Méthodologie).

<sup>c</sup> Les émissions de carbone évitées dans nos projets d'efficacité énergétique ont été estimées par Hannon Armstrong, l'auteur des projets. Sa méthodologie CarbonCount® s'est appuyée sur les estimations de kilowattheures (kWh), de gallons de mazout, de millions d'unités thermiques britanniques (MMBtu) de gaz naturel et de gallons d'eau économisés, selon le cas, pour chaque projet. Les économies d'énergie ont été converties en une estimation du nombre de tonnes métriques d'émissions d'équivalent CO2 en fonction de l'emplacement du projet et des données correspondantes sur les facteurs d'émission du gouvernement américain et de l'Agence internationale de l'énergie.





<sup>d</sup> Les émissions de dioxyde de carbone évitées de nos projets forestiers ont été estimées au moyen d'un protocole de comptabilisation du carbone par Hancock Natural Resource Group, notre filiale forestière en propriété exclusive (voir la section Méthodologie). Le profil net des émissions de gaz à effet de serre peut fluctuer principalement en raison des activités de gestion forestière en cours, comme la fertilisation, le contrôle des mauvaises herbes et les calendriers de récolte. La variation d'une année à l'autre du profil peut être positive ou négative.

<sup>e</sup> L'avantage environnemental estimé par Manuvie sous la forme d'émissions de dioxyde de carbone évitées ne constitue pas un transfert à un tiers du droit au crédit de carbone échangeable ou d'une autre déduction pouvant être associée à la totalité ou à une partie des avantages environnementaux.

<sup>f</sup> Le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) est une alliance internationale non gouvernementale à but non lucratif de systèmes nationaux de certification forestière qui se consacre à la promotion de la gestion durable des forêts par l'entremise d'une certification de tiers indépendants.

<sup>g</sup> Le produit net de l'émission des obligations vertes est de 597,9 millions CAD, soit une émission brute de 600 millions CAD, déduction faite des coûts de transaction de 2,1 millions CAD.

## Exemples de projets

Projet	Emplacement	Taille
 <b>Campo Palomas</b>	Département de Salto, Uruguay	<ul style="list-style-type: none"><li>puissance installée : 70 mégawatts</li><li>devrait alimenter 13 573 foyers</li><li>production annuelle d'électricité : 200 000 mégawattheures</li><li>Manuvie a fourni 136,8 millions \$ US de financement en août 2017</li></ul>
 <b>Axiom Infinity Solar</b>	Province de l'Ontario, Canada	<ul style="list-style-type: none"><li>puissance installée : 76 mégawatts</li><li>portefeuille de huit installations solaires réparties dans la province</li><li>en décembre 2017, Manuvie a accordé un financement par emprunt pour l'acquisition d'un portefeuille de 540 millions \$ CA</li></ul>
 <b>Parc zoologique national de la Smithsonian Institution</b>	Front Royal, Virginie, États-Unis	<ul style="list-style-type: none"><li>mises à niveau de l'efficacité énergétique : systèmes de refroidissement à air à haut rendement, pare-soleil sur les puits de lumière, centrale solaire de 625 kilowatts, éclairage DEL</li><li>bâtiments du gouvernement américain de 1 088 000 pieds carrés et parc de 163 acres</li><li>économies annuelles d'énergie de 5 852 mégawatts; évitement des émissions de 4 340 tonnes de dioxyde de carbone</li></ul>
 <b>Vinegar Bend</b>	Alabama et Mississippi, États-Unis	<ul style="list-style-type: none"><li>terrains forestiers de 18 940 acres de plantations de pins et de feuillus des basses terres</li><li>propriété entièrement certifiée PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières)</li><li>plantation de pins gérée selon un âge d'exploitabilité de 27 à 30 ans, et l'âge d'exploitabilité des feuillus est habituellement de 50 ans et plus</li><li>bois exploitable totalisant environ 690 000 tonnes, dont 70 % sont des pins</li></ul>

**Avis important**

Le présent rapport est présenté à des fins d'information seulement et peut changer sans préavis. Après la date du présent document, Manuvie n'assume aucune responsabilité ni obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés contenus dans le présent document, peu importe si ces énoncés évoluent en fonction de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres. Aucune déclaration et aucune garantie, explicite ou tacite, ne sont ou ne seront offertes quant à l'exactitude, à la fiabilité et à l'exhaustivité des renseignements que contient le présent document. Manuvie n'assume ni n'assumera aucune responsabilité à l'égard de toute perte ou de tout dommage de quelque nature que ce soit, découlant de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements contenus dans le présent document.

Le présent rapport ne constitue ni une offre, ni une invitation, ni une recommandation relativement à l'achat de titres adressée à une quelconque personne d'un quelconque territoire. Toute offre ou invitation pour effectuer une demande à l'égard des titres ne sera faite que conformément aux lois applicables.